

(Journal officiel du 10 juin 2001)

**Arrêté du 22 mai 2001 portant nomination au conseil  
d'administration du Parc national des Cévennes**

NOR : ATEN0100170A

Par arrêté de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en date du 22 mai 2001, sont nommés membres du conseil d'administration du Parc national des Cévennes pour la durée de leur mandat électif :

Représentants du conseil général de la Lozère :

M. Charles Denicourt, conseiller général du canton de Saint-Chély-d'Apcher ;

M. Jean de Lescure, conseiller général du canton de Villefort ;

M. Claude Faisse, conseiller général du canton de Barre-des-Cévennes ;

M. André Platon, conseiller général du canton de Pont-de-Montvert.

Représentants du conseil général du Gard :

M. Francis Cavalier Benezet, conseiller général du canton de Valleraugue ;

M. Martin Delord, conseiller général du canton de Trèves.

Maires des communes ayant une partie de leur territoire comprise dans le parc national, dont :

Département du Gard :

M. Roger Bacon, maire de Pontails-et-Brésis ;

M. Jacques Balsan, maire de Dourbies ;

M. René Masseport, maire de Bréau-et-Salagosse.

Département de la Lozère :

M. Pierre Bonicel, maire de Chadenet ;

M. Claude Feybesse, maire de Saint-Etienne-du-Valdonnez ;

M. Christian Pratlong, maire de Hures-la-Parade ;

M. Daniel Velay, maire de Florac ;

M. André Hugon, maire de Saint-Privat-de-Vallongue ;

M. Gérard Mersadier, maire de Pont-de-Montvert.

Les dispositions des arrêtés du 24 novembre 1998 et du 3 décembre 1998 sont abrogées en ce qui concerne les représentants des conseils généraux et les maires des communes ayant une partie de leur territoire comprise dans le parc national.

M. Baggio est nommé, en remplacement de M. Guy Julien, décédé, en tant que personnalité qualifiée en matière de tourisme.